

Municipalité



A Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal 1001 Lausanne

Lausanne, le Saisir une date.

Résolutions de Mme Manon Zecca et résolution de M. Johann Dupuis du 7 novembre 2023 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts « Urgence humanitaire en Palestine : Lausanne doit appeler au cessez-le-feu, au respect du droit international et contribuer à l'aide humanitaire aux populations civiles ! »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 7 novembre 2023, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgence de Mme Manon Zecca et consorts : « Urgence humanitaire en Palestine : Lausanne doit appeler au cessez-le-feu, au respect du droit international et contribuer à l'aide humanitaire aux populations civiles ! », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de Mme Zecca :

- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité appelle à la fin des bombardements et des violences, qu'elle se prononce publiquement en faveur d'un cessez-le-feu, du respect du droit international notamment des Conventions de Genève, ainsi que pour l'ouverture permanente d'un couloir humanitaire pour protéger et venir en aide aux populations civiles » :
- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité apporte une contribution à l'aide humanitaire en Palestine, en consentant à un don financier auprès d'organisation actives sur le terrain, tels Médecins du Monde, Médecins sans frontières et le Croissant rouge palestinien. » ;
- « Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'engage pour la constitution d'un réseau international de Villes pour la fin des violences sur les populations palestiniennes de Gaza, pour la fin de la colonisation en Cisjordanie et pour la reconnaissance d'un Etat palestinien.» ;

ainsi que la résolution de M. Johann Dupuis :



« Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne active l'Union des villes Suisses afin de demander au Conseil fédéral d'appeler publiquement et dans le cadre de sa politique extérieure au respect de la résolution de l'ONU du 26 octobre dernier résolution intitulée « Protection des civils et respect des obligations juridiques et humanitaires » ainsi que de restaurer les aides financière à destinations des ONG palestiniennes et israéliennes et d'accroître largement l'aide humanitaire à destination de Gaza ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris position, en novembre 2023, contre l'escalade de la violence dans la Bande de Gaza et ses conséquences dramatiques sur les populations civiles. Elle a exprimé sa solidarité et sa profonde compassion aux victimes quelle que soit leur origine. La Municipalité, consciente des besoins d'assistance des populations civiles, a attribué à deux reprises une aide d'urgence de CHF 50'000.- à l'association Terre des hommes, l'une des rares ONG suisses encore active à Gaza.

La Municipalité a réitéré son engagement en faveur de la paix, du respect des conventions de Genève, d'un engagement plus fort et résolu du Conseil fédéral et d'un cessez-le-feu immédiat, par la voix du syndic lors de la cérémonie du 1^{er} août, à laquelle la Municipalité avait aussi invité, en qualité d'hôte d'honneur, M. Philippe Lazzarini, directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations-Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA).

La Ville de Lausanne a également tenté d'initier un appel des grandes villes suisses au maintien du soutien financier de la Confédération suisse aux ONG actives à Gaza sans obtenir toutefois de consensus.

Récemment, suite à l'extension du conflit au Liban, la Municipalité a décidé de l'octroi d'une nouvelle aide d'urgence de CHF 50'000.-, cette fois-ci pour le Liban. Les modalités de son versement n'étaient pas encore arrêtées au moment de la rédaction de la présente réponse. Au total CHF 150'000.- d'aide d'urgence octroyés en faveur des populations civiles à Gaza et au Liban ont été prélevés sur le budget dédié à la coopération internationale de la Ville de Lausanne.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic Grégoire Junod Le secrétaire Simon Affolter